

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 14 décembre 2021 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Site visé par la demande : 225, rue Goodfellow

Nature et effets des dérogations mineures :

Cette demande de dérogations mineures concerne la construction d'un nouvel entrepôt comme bâtiment accessoire et vise à:

- Permettre l'implantation d'une construction accessoire supplémentaire, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit qu'une seule construction accessoire occupée par un entrepôt ou atelier industriel est autorisée par terrain;
- Permettre l'implantation d'une construction accessoire d'une superficie de 3 696,79 m², ce qui représente 167 % de la superficie du bâtiment principal (2 209,14 m²), alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit que la superficie d'implantation au sol d'une construction accessoire occupée par un entrepôt ou un atelier industriel ne doit pas excéder 50 % de la superficie d'implantation au sol du bâtiment principal.

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande, sur place à l'hôtel de ville ou en complétant le formulaire de questions du public disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://www.ville.delson.qc.ca/fr/seances-du-conseil/questions-du-public/>.

Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca ou par courrier déposé à l'hôtel de ville. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 25 novembre 2021.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier